

Postulat - Des alternatives locales et écologiques au béton

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Le béton est le matériau de construction le plus utilisé dans le monde, et son emploi est largement répandu également dans nos contrées. Ce mélange de ciment, de granulats et d'eau est produit à hauteur de millions de tonnes dans notre pays.

Or la fabrication de ciment, composante essentielle du béton, a un impact majeur sur l'environnement. Au niveau des paysages et de la biodiversité tout d'abord, car sa production nécessite de grandes quantités de roches calcaires, qui sont extraites au détriment d'espaces naturels parfois de grande valeur. La carrière d'Holcim à Eclérens, qui dévore peu à peu la colline du Mormont, en est un bon exemple. Mais le ciment est aussi un désastre au niveau climatique, car sa production émet des quantités colossales de gaz à effet de serre. Cemsuisse, l'interprofession du ciment, parle ainsi dans son rapport annuel 2019 de 382'000 tonnes de CO₂ émises en 2018 en Suisse par ce seul secteur de production. À l'échelle mondiale, on parle de plus de 5% des émissions globales de CO₂ induites par cette fabrication.

À l'heure de l'urgence climatique et de la chute drastique de la biodiversité, il semble urgent de limiter la consommation de ciment et de béton au strict minimum, et d'employer partout où cela est possible des alternatives écologiques. Cela est d'autant plus facile que celles-ci existent, et sont pourvoyeuses d'emploi et soutiennent l'économie locale. Il s'agit maintenant de mettre en place des incitations, législatives/légales, financières pour le développement de ces filières.

On pense tout d'abord au bois, matière première abondante dans nos régions, et puit de carbone intéressant. Par le processus de photosynthèse, les arbres en croissance absorbent le CO₂ de l'atmosphère, séquestrent le carbone dans le bois et libèrent l'oxygène dans l'air. Quand le bois est récolté pour être utilisé dans nos bâtiments, le carbone se retrouve comme « emprisonné » et n'est donc pas relâché dans l'atmosphère. Pour une tonne de bois produite, environ 0.9 tonnes de carbone sont séquestrées.

D'autres alternatives existent encore, comme le recyclage des matériaux de construction, voire la paille ou le chanvre dans certains cas de figure spécifiques.

Or toutes ces solutions sont trop peu utilisées dans la construction, et le recours au béton semble malheureusement un « oreiller de paresse » pour de trop nombreux acteurs.

Les communes ont un devoir d'exemplarité en matière d'écologie, et jouissent d'une certaine marge de manœuvre en la matière, en tant que maîtres d'ouvrage de nombreux bâtiments, mais aussi via les compétences que la loi leur octroie en matière de constructions sur leur territoire.

Par ce postulat, nous demandons donc à la Municipalité d'étudier les instruments à mettre en place afin de :

- Recourir systématiquement à des alternatives au béton lorsque cela est possible dans les rénovations ou constructions de bâtiments communaux.
- Inscrire des dispositions relatives à l'incitation à l'utilisation de matériaux écologiques et alternatifs au béton dans le règlement du plan général d'affectation (RPGA).
- Mettre à disposition des propriétaires et promoteurs des informations sur les alternatives au béton dans la construction.

Pour le groupe des Vert-e-s,
Léa Romanens